

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION PORTANT SUR**  
**LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYMISA**  
**SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JANVIER 2019**

**Présents**

Mme Hélène VAIARELLI, inspectrice des Finances Publiques, représentant Monsieur Gilles GAUTHIER - **Directeur Départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre, Président, NICOLETTI Pascal, 1<sup>er</sup> Vice-Président, SFECCI Daniel, Vice-Président, CHEVILLON Michel, Vice-Président, CHAIX Bernard, Vice-Président, LACHKAR Laurent, Vice-Président, BRUT Karine Trésorier, GRECH Stéphane, Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne, Secrétaire, PAUL Fabien, Secrétaire,

**Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALLARD Frédéric, BATEL Claude, BOVIS Jessica, CHALEIL Laurence, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, NIDDAM Ilan, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, SOURAUD Emmanuel,

**Membres Elus.**

**32 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.**

Monsieur BRINCAT Bernard,  
**Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, CASALS Jean, FERRALIS Gérard, LE-PAGE Henri-Philippe, MATHEZ Pierre, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, WATTEBLED Jean-Henry,

**Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, DELAUNAY Bernard, HATTEMBERG Pasquale, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, PILIERE Jean-Yves, ROSSI Jean-Pierre, ROULLE Sylvie, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, VERA-FINOCCHI Paule,

**Conseillers Techniques.**



## Excusés

Madame Françoise TAHERI, Secrétaire générale de la Préfecture représentant M. Pierre-François LECLERC **Préfet des Alpes-Maritimes.**

Madame, Messieurs, MALLEZ Marie-Laure, MAURER Yves, GUTTADORO Jean-François, **Commissaires aux Comptes.**

Mesdames, Messieurs, BREMOND Lydie, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, CHAUMIER Eric, CIPPOLINI Denis, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean MOULARD Patrick, MOURET Bernard, PEGLION Jean-Philippe, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, **Membres Elus.**

Messieurs, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, LAVANDET Frédéric, MAAREK Paul, MASSE Philippe, PASCAL Ernest **Membres Associés.**

Madame, Messieurs, COLLET Didier, COLOMBAN René, DAUFES Eric, FLAMAND Pascal, GEORGELIN Bruno, MANSI Mattéo, MARTINON Martine, PUY Michel, ROSIER Roch-Charles, **Conseillers Techniques.**



## Absents

Messieurs, STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique , PERUGINI Francis,  
**Présidents Honoraires**

Monsieur FOUQUES Jean-Pierre,  
**Trésorier Honoraire**

Mesdames, Messieurs, GINO Bertrand, GASTAUD-DAVID Fabienne, GODIER Stéphanie, MESSINA Cédric, PICHARD MAUREL Corinne, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry,  
**Membres Elus.**

Messieurs, ALEMANNI Pierre, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, AUBERTIN Eric, BIANCHERI André, CLARET Christophe, LONDEIX Laurent, MANAGO Michel, NASSIF Anis, PASCAL Denis, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc,  
**Membres associés.**

Madame, Messieurs, BONA Alexandre, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, GAILLARD André, GUILLOT Michel, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MATAS Jean-Michel, MEINARDI Alain, MESSINA Mathieu, NOLIER Patrick, PARSEKIAN-NAVARRO Alexie, PELOU Frédéric, PEREZ Dario, PERRY Antoine, RIERA Julien, ROUSSEL Christian, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VOLPI Robert,  
**Conseillers Techniques.**



L'Assemblée Générale après avoir entendu l'exposé du Président,

## **CONSIDERANT**

En sa séance du 8 octobre 2018, le Bureau de la CCINCA, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 56 dernier alinéa et annexe 6 du Règlement Intérieur, pour cause d'urgence entre deux Assemblées générales, a :

- Approuvé la modification des statuts du SYMISA telle que validée à l'unanimité des membres présents et représentés du comité syndical du SYMISA en date du 20 septembre 2018,
- Approuvé en conséquence les nouveaux statuts,
- Chargé le Président de la CCINCA, ou toute personne sur délégation, de signer tout document ou de procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Information en a été donnée à l'Assemblée Générale du 29 octobre 2018.

Si ces modifications statutaires ont été approuvées par le contrôle de légalité, en revanche Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes a souhaité certaines modifications de forme :

- Délégation possible par le Président du SYMISA d'une partie de ses fonctions non seulement au Président Délégué mais également au Directeur Général du SYMISA
- Localisation du comptable public au siège du SYMISA
- Simplification de l'objet social du SYMISA qui devient désormais :

«

Le syndicat incarne institutionnellement la technopole Sophia Antipolis. Il a pour objet d'assurer, sans transfert de compétences de ses membres, la concertation, la coordination entre ses membres et la mise en œuvre d'une politique cohérente d'animation économique, culturelle, patrimoniale et environnementale sur le territoire de technopole de Sophia Antipolis.

Dans ce cadre, le syndicat est en charge :

- d'assurer une mission d'animation des acteurs de la technopole, sur tout sujet d'intérêt pour la technopole, et en particulier ceux concernant sa structuration ou encore la réponse à des appels à projet par exemple ;
- de soutenir les acteurs œuvrant pour des actions d'intérêt général, dont le périmètre d'intervention est dédié à la technopole (clubs d'entreprises ou Fondation Sophia Antipolis par exemple)
- de concevoir, définir et mettre en œuvre de manière exclusive en tant qu'unique collectivité légitime à incarner Sophia Antipolis, la communication institutionnelle de la technopole dans son ensemble, via l'ensemble des médias disponibles ;
- de gérer, entretenir, développer ou céder son propre patrimoine immobilier ou foncier ;



- de réaliser ou faire réaliser toutes études, prestations et analyses nécessaires à la définition et la mise en œuvre des orientations proposées ;
- d'émettre toute observation et recommandation sur les projets publics d'aménagement de la technopole Sophia Antipolis ;
- d'une manière plus générale, d'accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec son objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation, et en particulier réaliser les emprunts nécessaires, solliciter et encaisser toutes subventions éventuelles, recouvrer les participations des collectivités membres.

**Suite à la demande expresse du SYMISA, il est sollicité de l'Assemblée Générale :**

- D'approuver la nouvelle modification des statuts du SYMISA telle que validée à l'unanimité des membres présents et représentés du comité syndical du SYMISA en date du 20 décembre 2018,
- D'approuver en conséquence les nouveaux statuts annexés à la présente décision,
- De charger le Président de la CCINCA, ou toute personne sur délégation, de signer tout document ou de procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**VALIDE**

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR ADOPTE A L'UNANIMITE LES TERMES DE CET EXPOSE ET DECIDE DE LE TRANSFORMER EN DELIBERATION.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme

<b>Nombre d'inscrits : 58</b>		<b>Votants : 32</b> (quorum : 30, atteint)	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Pour : 32</b>	

**Cette demande est approuvée à l'unanimité**

Nice, le 21 janvier 2019

Le Président,

  
Jean-Pierre SAVARINO



